



La Roche-sur-Yon, le vendredi 5 juillet 2019

Direction des Affaires juridiques
et des assemblées
Service Assemblées-Courrier

HOTEL DE VILLE
Place du Théâtre – BP 829
85021 La Roche-sur-Yon Cedex
tél. : 02 51 47 47 47
fax : 02 51 37 48 71

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 JUILLET 2019

COMPTE RENDU

1	EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a ouvert l'expérimentation du compte financier unique (CFU) pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à partir de l'exercice 2020. Au cours de cette période, le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il sera rendu obligatoire pour toutes les collectivités à compter de 2023. Il est proposé au Conseil d'expérimenter ce dispositif à compter de l'exercice 2021.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2	RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES SUITE AUX OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Les observations définitives de la Chambre régionale de comptes sur la gestion de la Ville pour les exercices 2012 et suivants ont été présentées au conseil municipal lors de sa séance du 18 septembre 2018.

L'article L243-9 du code des juridictions financières dispose que, dans le délai d'un an qui suit cette présentation, un rapport mentionnant les actions entreprises à la suite de ces observations doit être soumis au Conseil.

Il est proposé au Conseil de prendre acte de ce rapport qui mentionne les actions et suites données à ces recommandations.

PREND ACTE

3	IMPUTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT DE DEPENSES ANNEXES AUX OPERATIONS DE TRAVAUX - CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE - DU MUSEE NAPOLEONNIEN - AMENAGEMENT DES JARDINS DE LA MAIRIE
----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La construction de l'hôtel de ville, le musée napoléonien ainsi que l'aménagement des jardins de la mairie nécessitent l'engagement de frais annexes directement liés aux travaux. A titre d'exemple, il peut s'agir de frais de gardiennage, de déménagement ou encore de frais permettant la continuité des services.

L'ensemble de ces dépenses doit être intégré dans le coût de l'opération et être valorisé dans l'inventaire de la collectivité. Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'imputer en section d'investissement toutes les dépenses rendues nécessaires par les travaux d'aménagement du quartier de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4	PROLONGATION DE L'EXONERATION TEMPORAIRE DES DROITS DE PLACE DES MARCHES DES HALLES
----------	--

Rapporteur : Monsieur Franck Pothier

Par délibérations en date du 13 novembre 2018 et du 29 janvier 2019, le Conseil municipal a adopté l'exonération temporaire des droits de place des marchés couvert et extérieur des Halles du 1^{er} octobre 2018 au 30 juin 2019 en raison des retards cumulés du chantier de rénovation du marché.

Ce chantier accuse un nouveau retard sur le calendrier prévisionnel réactualisé. La livraison de la totalité des bancs neufs est repoussée d'autant et le préjudice subi par les commerçants se poursuit avec une baisse de fréquentation récurrente. Il est proposé au Conseil municipal de prolonger l'exonération totale des droits de place des bancs du marché couvert et des emplacements du marché extérieur jusqu'au 31 décembre 2019 au profit de tous les commerçants titulaires et abonnés.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5	INSTAURATION D'UN TARIF DE REDEVANCE UNIQUE POUR UNE CONCESSION DE LONGUE DUREE DANS LES PARKINGS DU PENTAGONE
----------	---

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Il est proposé au Conseil de définir un tarif de redevance initial pour les concessions de longue durée dans les parkings du pentagone.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6	RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE MONTJOIE (MAITRISE D'OEUVRE EXTERNE) - VALIDATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX
----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La Ville de La Roche-sur-Yon a décidé d'engager une grosse opération de restructuration et extension du GS Montjoie. Ces travaux seront confiés à une maîtrise d'œuvre externe. Il est proposé au Conseil de valider le programme des travaux présenté.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7	DIVERS TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES
----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La Ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération ont des besoins similaires en matière d'aménagements divers d'espaces publics. Il est ainsi proposé de constituer un groupement de commandes.

Une procédure d'appel d'offres sera engagée, décomposée en 3 lots qui feront l'objet d'accords-cadres. Il est proposé au Conseil d'approuver la convention de groupement de commandes, et d'autoriser la signature des marchés.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8	SERVICES DE TRANSPORTS POUR LES ECOLES YONNAISES ET LES ACTIVITES MISES EN PLACE PAR LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ
----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été engagée en vue de conclure un marché portant sur l'exécution de services de transport à destination des élèves des écoles yonnoises et dans le cadre des activités mises en place par la Ville de La Roche-sur-Yon.

La procédure donne lieu à la conclusion d'un accord-cadre fractionné à bons de commande sans montants minimum ni maximum en application des articles R. 2162-2 et suivants, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il est proposé au Conseil de prendre acte de la procédure et de la décision de la commission d'appel d'offres retenant la société SOVETOURS en qualité de titulaire du marché.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9	ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET DES ACCORDS-CADRES
----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La Ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération et la commune de Venansault ont des besoins similaires en matière d'entretien des espaces verts dans des domaines variés. Ainsi, il est proposé de constituer un groupement de commandes afin de mutualiser les prestations.

De plus, une consultation, décomposée en 7 lots sous la forme d'un appel d'offres ouvert sera lancée. Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire. Il est proposé au Conseil d'autoriser la signature de ces accords-cadres.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10	PRESTATIONS D'EVOLUTION ET DE MAINTENANCE DU SITE INTERNET MUTUALISE DE LA VILLE ET DE L'AGGLOMERATION - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
-----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La Ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération disposent d'un site internet mutualisé depuis mars 2018. La création de ce nouveau site a permis de répondre à une volonté de mutualiser les moyens et les supports, ainsi que la nécessité de remplacer de nombreux sites existants.

Dans ce contexte, la Ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération souhaitent conclure un marché afin de trouver un prestataire capable d'assurer des prestations d'évolutions et de maintenance de ce site internet. Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention de groupement de commandes établie à cet effet.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11	TRAITEMENT CURATIF DES FRELONS ASIATIQUES - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET DE L'ACCORD-CADRE
-----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La Ville de La Roche-sur-Yon et 10 communes, pour leur territoire public, ainsi que La Roche-sur-Yon Agglomération, pour son domaine privé, ont des besoins similaires en matière de traitement curatif des frelons asiatiques. La constitution d'un groupement de commandes permettrait de mutualiser les prestations.

La première consultation du groupement fera l'objet d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire avec un maximum fixé en valeur. Il est proposé au Conseil d'autoriser la signature de cet accord-cadre et de la convention de groupement de commandes.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12	MARCHES DE TRAVAUX, FOURNITURES OU SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS
-----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil d'approuver la signature des avenants suivants :

- Marché V18-180 - Fournitures de produits horticoles et de végétaux - lot n° 10 : Matières organiques et paillage - Avenant n° 1
- Marché V18-103 - Restructuration et extension du groupe scolaire Jean Roy et André Malraux - lot n° 02 : Gros-œuvre - Avenant n° 1
- Marché V18-104 - Restructuration et extension du groupe scolaire Jean Roy et André Malraux - lot n° 03 : Charpente métallique - Avenant n° 1
- Marché V18-105 - Restructuration et extension du groupe scolaire Jean Roy et André Malraux - lot n° 04 : Charpente bois - Avenant n° 2
- Marché V18-106 - Restructuration et extension du groupe scolaire Jean Roy et André Malraux - lot n° 05 : Couverture ardoise - Avenant n° 1
- Marché V18-111 - Restructuration et extension du groupe scolaire Jean Roy et André Malraux - lot n° 10 - Cloisons sèches - Avenant n° 1
- Marché V18-044 - Lot 08 – Viande fraîche de porc de qualité type « fermière » - muscle, découpe et préparation à base de viandes crues sous vide
- Marché V18-046 - Lot 10 – Viande fraîche de bœuf issue de l'agriculture biologique ou équivalent – muscle et découpe sous vide
- Marché V19043 - Désamiantage et déconstruction des anciens locaux de la Sernam - Avenant n° 1
- Marché V17-071 - Aménagement des espaces publics du quartier des Halles - Lot n° 2 Plantations, mobilier, arrosage - Avenant n° 3
- Marché V16-050 - Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des bâtiments du parvis des Halles - Avenant n° 2
- Marché V17-068 - Travaux de Construction du groupe Scolaire Pont Boileau - Lot n° 2 Gros-œuvre - Avenant n° 5

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13	MARCHE DE CONSTRUCTION DU POLE CULTUREL - LOT N°7 "GENIE CLIMATIQUE" - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET LA SOCIETE SPIE OUEST-CENTRE
-----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le Conseil municipal est appelé à approuver les termes d'un protocole transactionnel à intervenir entre la société SPIE OUEST-CENTRE et la Ville de La Roche-sur-Yon.

Celui-ci a pour objet de mettre fin au différend opposant les deux parties, concernant le règlement des sommes du lot n° 7 « Génie climatique » du marché de construction du Pôle culturel.

Dans ce cadre, la Ville s'engage à verser à la société SPIE OUEST-CENTRE une indemnisation à hauteur de 40 000 € HT.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14	CONVENTION VILLE / DEPARTEMENT RELATIVE A LA REALISATION D'UNE ACTION COLLECTIVE D'INSERTION (ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION) EN FAVEUR DE BENEFICIAIRES DU RSA
-----------	---

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

Une première délibération relative à cette convention a été votée au Conseil municipal de mars 2019. Depuis, le Conseil Départemental de la Vendée a décidé d'augmenter le montant de la subvention allouée.

Il est donc nécessaire de valider ce nouveau montant. Le montant initial était de 80 000 € (5 000 € par poste). Il est désormais de 84 000 € (5 250 € par poste).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15	MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE APPLICABLE AU CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX ET COLLABORATEURS DE CABINET
-----------	---

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur les conditions de versement du régime indemnitaire tenant compte des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux agents appartenant au cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux. De même, les conditions de rémunération des collaborateurs de cabinet sont également rappelées, conformément à la réglementation.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16	MODIFICATION DES CONDITIONS DE RECRUTEMENT DES AGENTS CONTRACTUELS
-----------	---

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday

Il est proposé de modifier les conditions de recrutement des agents contractuels afin de tenir compte notamment de l'impact de la hausse de la CSG au 1^{er} janvier 2018. Cette augmentation des cotisations salariales a eu un impact direct sur les plus faibles rémunérations au sein de la collectivité. A ce titre, à compter du 1^{er} septembre prochain, les embauches d'agents contractuels opérés sur des cadres d'emplois de catégorie C à deux grades seront réalisées sur la base du 2^{ème} échelon et sur la base du 3^{ème} échelon pour les cadres d'emplois de catégorie C à trois grades.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17	PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS
-----------	---

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday

Dans le cadre de sa politique d'action sociale en faveur de ses agents, la Ville de La Roche-sur-Yon souhaite renforcer son niveau de participation au financement de la protection sociale complémentaire afin d'accroître leur pouvoir d'achats et ainsi leur permettre de bénéficier d'un meilleur accès aux soins. Il est proposé au Conseil de valider l'évolution de ce dispositif.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18	DESIGNATION D'ELU AU SEIN DU CONSEIL DE DISCIPLINE ET DE RECOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Suite au renouvellement des représentants du personnel le 6 décembre 2018, de nouvelles désignations ont été organisées au sein

du conseil de discipline de recours de la région Pays de la Loire.

Madame Anne-Sophie SARDAY est désignée en tant que suppléante au sein de cet organisme.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19	GESTION DES SERVICES PUBLICS DELEGUES - EXAMEN DES RAPPORTS 2018 DES DELEGATAIRES APRES AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
-----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 21 juin 2019 afin d'émettre des avis concernant les rapports d'activité des services publics gérés par Délégation de Service Public et régies dotées de l'autonomie financière pour l'année 2018.

Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte des avis exprimés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux concernant les rapports présentés par les délégués pour l'année 2018.

PREND ACTE

20	CONSTRUCTION DU FUTUR CARRE DE L'HOTEL DE VILLE ET D'AGGLOMERATION ET DU NOUVEAU MUSEE ESPACE NAPOLEON - RESULTAT DU CONCOURS ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

La Ville de La Roche-sur-Yon a décidé dans le cadre de la mutualisation des services la construction d'un bâtiment réunissant les services de la ville et de l'agglomération ainsi que l'aménagement d'un nouveau musée dans les anciens locaux du conservatoire place Napoléon.

Ces travaux seront confiés à un maître d'œuvre externe. Un concours a été lancé afin de choisir 5 équipes de maîtrise d'œuvre qui devaient remettre un projet. Après analyse des projets, avis du Jury de concours, et délibération de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil municipal est appelé à prendre acte du résultat de la procédure, et à autoriser la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement représenté par RICHEZ Associés, architecte mandataire, pour un montant de 3 079 144,41 euros HT, l'enveloppe financière affectée aux travaux étant fixée à 17 815 000 euros HT.

QUESTION ADOPTÉE PAR !

38 voix POUR

6 voix CONTRE : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Madame Délia Bessonnet

1 ABSTENTION : Monsieur Guy Batiot

21	CESSION DE DEUX EMPRISES FONCIERES JARDIN DE LA MAIRIE AU PROFIT DE LA SOCIETE OREAS ET APPROBATION DU BAIL A CONSTRUCTION POUR LA REALISATION DES EXTENSIONS DES BÂTIMENTS ANCIEN HOTEL DE VILLE ET MUSEE
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Avec la recomposition de l'îlot et la création d'un nouvel Hôtel de Ville et d'Agglomération, l'actuel Hôtel de Ville, auquel vient s'associer le jardin et le musée, sera dédié demain au développement d'un pôle commercial, de restauration et de loisirs afin de

poursuivre le parcours commercial dans l'hyper centre. Les objectifs poursuivis par cette opération d'aménagement sont les suivants :

- remettre en valeur les éléments patrimoniaux remarquables du site,
- renforcer son attractivité familiale et touristique,
- assurer la continuité commerciale entre les rues Clemenceau / La Fayette et le quartier des Halles,
- requalifier l'actuel hôtel de ville, bâtiment ne répondant plus aux normes de sécurité et d'accessibilité,
- mettre en valeur l'espace vert urbain que constitue le jardin de l'hôtel de ville.

Conformément aux dispositions de la concession d'aménagement confiée à ORYON, cette dernière a mené une consultation d'appel à promoteurs. Suite à la désignation de l'opérateur, le montage suivant a été validé :

- Bail à construction sur les bâtiments historiques HDV et Musée par la Ville au profit du candidat retenu pour une durée de 48 ans dont le loyer annuel est estimé à 65 460 € HT, sur la base de 40€/m².
- Cession, au prix de 369 042 euros HT, de 2 emprises foncières à prélever sur les parcelles cadastrées :
 - section AL numéro 628p d'une contenance de 737 m² au sol (comprenant un parking sous-terrain de 15 places, l'emprise de l'extension des années 70 et une portion du jardin de la Mairie) ;
 - section AL, numéro 630p, d'une contenance de 155 m².

QUESTION ADOPTÉE PAR :

35 voix POUR

6 voix CONTRE : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Madame Délia Bessonnet

4 ABSTENTIONS : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Thierry De La Croix, Madame Françoise Besson, Madame Anita Charrieau

22	STRATEGIE D'AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE ILOT PIOBETTITA - APPROBATION DU NOUVEAU PROGRAMME PREVISIONNEL ET AUTORISATION DE VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT DE DEUX EQUIPEMENTS PUBLICS
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Par délibération en date du 19 septembre 2017, le Conseil municipal a clôturé la procédure de dialogue de consultation promoteur en désignant le groupe Giboire comme lauréat. Cette délibération approuvait un programme et un bilan financier prévisionnels. Depuis cette date, les études et négociations entre la collectivité et l'opérateur Giboire se sont poursuivies sur cette opération complexe de centre ville imbriquant des logements, des activités et des équipements publics (cinéma et parking). Ce travail a permis d'affiner la programmation et le bilan financier de l'opération.

Le Conseil municipal est appelé à approuver le nouveau programme prévisionnel et autoriser la Vente en Etat Futur d'Achèvement du cinéma et du parking public.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

37 voix POUR

2 voix CONTRE : Monsieur Thierry De La Croix, Madame Anita Charrieau

6 ABSTENTIONS : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Madame Délia Bessonnet

23	CESSION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER 172 RUE ROGER SALENGRO, CHATEAU DU PLESSIS, MAISON DES COMPAGNONS, PARKING ET ESPACES VERTS AU PROFIT DE LA SEM ORYON
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Dans le cadre de la rationalisation de son patrimoine, la collectivité souhaite céder l'ensemble immobilier situé 172 rue Roger Salengro, parcelle cadastrée section DR numéro 88, composé du Château du Plessis, de la Maison des Compagnons, d'un parking et d'une portion d'espaces verts, au profit de la SEM ORYON pour y réaliser une activité à vocation tertiaire. La vente sera effective au prix de 792 000 €HT pour le bâtiment principal et 113,40 €/m² pour la portion du jardin soit environ 274 201 €. Un bail à construction sera établi sur l'emprise comprenant l'annexe du Château du Plessis dite "Maison des Compagnons" et le parking pour une durée de 50 ans et une redevance annuelle de 8 127 €.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

39 voix POUR

6 voix CONTRE : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Madame Délia Bessonnet

24	CESSION AU PROFIT DE LA SAEM ORYON DES LOTS SITUES 8 PLACE NAPOLEON GALERIE BONAPARTE DANS LE CADRE DU TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT - DELIBERATION MODIFICATIVE
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Le quartier des Halles constitue le cœur historique de la ville, symbole de son identité. Pourtant, l'offre commerciale et de services ainsi que le bâti se sont dégradés au fil des années laissant apparaître des signes de déprise (vacance commerciale, façades dégradées...) exigeant ainsi la nécessité d'une intervention d'envergure au travers du projet de requalification des Halles. Afin de mener à bien ce plan d'actions, le Conseil municipal, par délibération du 27 mars 2018, a proposé d'en concéder la réalisation à un aménageur dans le cadre d'une concession d'aménagement au sens de l'article L.300-4 du Code de l'urbanisme, avec une durée prévisionnelle de douze ans. La SAEM ORYON a été retenue pour mettre en œuvre l'opération d'aménagement du quartier des Halles. Par délibération du 21 mai 2019, le Conseil municipal a approuvé la cession des lots appartenant à la Ville au sein de la Galerie Bonaparte, 8 place Napoléon, parcelle cadastrée section AM numéro 1 d'une contenance totale de 1 388 m² et environ 1 890 m² de surface de plancher. Toutefois, le dernier état de descriptif de division a modifié les lots de la copropriété et il convient de modifier la surface cessible.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25	PARC NATUREL URBAIN - APPROBATION DU SCHEMA D'INTENTION ET INSTAURATION D'UN PERIMETRE DE PRISE EN CONSIDERATION
-----------	---

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Depuis 2016, la Ville de La Roche-sur-Yon s'est engagée dans une politique de préservation de la biodiversité. C'est dans ce contexte que la Ville souhaite créer un parc naturel urbain sur les vallées de l'Yon et de la Riallée qui font face à la pression de l'urbanisation, dont la première ambition est de mettre en cohérence tous les projets du secteur et la seconde d'inscrire ces derniers dans un cadre à l'ambition territoriale de qualité.

L'élaboration d'une stratégie globale doit ainsi conduire à une cohérence d'ensemble au service de la biodiversité.

Avec l'appui du comité d'accompagnement spécialement créé et en lien avec les études menées sur le PRIR et la vallée de l'Yon, un plan d'intention a émergé. Le Conseil municipal est appelé à l'approuver.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26	SITE DE BEAUTOUR - TRANSFERT ENTRE LA VILLE ET L'AGGLOMERATION
-----------	---

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

.La propriété appartenant à la Ville de La Roche-sur-Yon et la compétence de gestion à La Roche-sur-Yon Agglomération, il convient de conclure un procès-verbal de transfert conformément à l'article L. 1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 ABSTENTIONS : Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Madame Délia Bessonnet

27	REFLEXIONS URBAINES ET SOCIALES SUR LE SECTEUR DE LA GARENNE
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Le quartier de la Garenne (Pyramides) est un secteur en fort questionnement et fait actuellement l'objet d'une réflexion urbaine, sociale et économique, dont l'objectif est d'y apporter une nouvelle dynamique.

Le périmètre direct de cette réflexion est estimé à environ 3,1 hectares et intègre notamment le centre commercial de La Garenne ainsi que la Place des Victoires, deux espaces structurants du quartier. Le périmètre est délimité :

- au Nord, par la rue des Pyramides.
- au Sud, par l'impasse des Cent-Jours.
- à l'Ouest par la rue de Friedland.
- à l'Est, par la rue d'Arcole.

Afin d'effectuer un premier état des lieux général de ce secteur et plus largement du quartier des Pyramides, un diagnostic croisé a été réalisé en février 2019 par les Directions Aménagement et Paysage, Environnement, Vie des Quartiers, Développement Economique, Prévention et Médiation.

Ce diagnostic a permis de mettre en relief 5 grands objectifs thématiques que la collectivité s'est proposée de travailler avec les habitants / usagers du quartier :

- Améliorer / Ouvrir les espaces publics.
- Favoriser le vivre ensemble.
- Développer la dynamique commerciale.
- Rendre plus accessibles les équipements publics.
- Assurer une veille sur le « sentiment d'insécurité ».

Il est proposé de poursuivre la concertation, de valider les objectifs et d'instaurer un périmètre de prise en considération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28	REQUALIFICATION URBAINE DU SECTEUR TROIS PONTS/SULLY/JACQUARD
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Situé en limite du quartier ANRU, le site Sully / Trois Ponts / Jacquard constitue un enjeu urbain important pour la ville de La Roche-sur-Yon car il concentre :

- des équipements publics structurants à vocation majeures (complexe sportif Ladoumègue, salle de sports Sully...);
- des friches importantes constituant des enjeux de requalification (friche Sully);
- une grande hétérogénéité de tissu urbain (activités industrielles, commerciales, de service...);

- des enjeux de requalification des espaces publics afin de les rendre plus qualitatifs, plus urbains et de redonner la place aux piétons.

L'ensemble de ce secteur, d'une emprise de 14, 5 hectares, doit faire l'objet d'une attention particulière quant à son avenir et exige d'anticiper toute évolution à court, moyen ou long terme.

Il est proposé au Conseil d'approuver le plan guide d'aménagement et le nouveau périmètre de prise en considération de cette opération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

29	ACQUISITION SUITE AU CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE L'IMPASSE PAUL VERLAINE ET RUE DE LA MARTINIÈRE AUPRES D'ORYON
-----------	---

Rapporteur : Madame Françoise Bouet

Dans le cadre de son programme de réfection de voirie, la Ville de La Roche-sur-Yon a procédé à une enquête publique permettant de classer des voies privées, des espaces verts et des espaces communs dans le domaine public appartenant à la SEM ORYON, impasse Paul Verlaine et rue de la Martinière.

Suite au classement par délibération du 21 mai 2019, le Conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition de ces emprises foncières d'une superficie d'environ 2 354 m² à l'euro symbolique avec dispense de paiement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30	ACQUISITION SUITE AU CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE L'IMPASSE FELIX CHABOT - LES JARDINS DE CHABOT
-----------	---

Rapporteur : Madame Françoise Bouet

L'ASL du lotissement "Les Jardins Chabot" a sollicité la Ville de La Roche-sur-Yon pour le transfert de propriété des espaces communs de l'opération de lotissement dans le domaine public. Après enquête publique, et suite au classement par délibération du 21 mai 2019, le Conseil Municipal est appelé à approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section CZ numéro 238 d'une superficie d'environ 428 m² à l'euro symbolique avec dispense de paiement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

31	CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE AU PROFIT DE L'ASLVJ - QUARTIER DES JAULNIERES
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Le Conseil municipal est appelé à approuver la cession à l'euro symbolique, au profit de l'Association Syndicale Libre du Village des Jaulnières, d'une portion de la parcelle cadastrée section AS numéro 325p d'environ 25 m² sur laquelle est implantée une antenne permettant de télédiffuser, d'assurer les fonctions de réception et de diffusion de programmes de télévision des infrastructures du lotissement le Village des Jaulnières.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

32	CESSION AU PROFIT DE LA SCI BOUTONS D'OR - SUD AVENUE
-----------	--

Rapporteur : Monsieur René Chabot

La SCI Boutons d'Or, représentée par Monsieur JAUD, a pour objectif d'acquérir la contre-allée d'une emprise de 1 785 m² desservant le centre commercial Leclerc, situé à Sud Avenue, afin de faciliter la gestion et d'harmoniser les accès. La Ville de La Roche-sur-Yon a procédé à une enquête publique permettant de déclasser cette portion du domaine public. Suite à la désaffectation et au déclassement de cette emprise par délibération du 21 mai 2019, le Conseil municipal est appelé à approuver la cession de cette emprise foncière au profit de la SCI Boutons d'Or au prix de 10 € le m² soit 17 850 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

33	CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE A MONSIEUR CHAUVET LOIC - PLACE DU DOCTEUR FAUST
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Jean Michel Barreau

Monsieur CHAUVET Loïc, propriétaire d'une habitation place du Docteur Faust, a pour objectif de créer des places de parkings privés devant sa propriété et a sollicité la collectivité pour acquérir une portion de 17 m² issue du domaine public. La Ville de La Roche-sur-Yon a procédé à une enquête publique permettant de déclasser cette portion du domaine public. Suite au déclassement approuvé par délibération du 21 mai 2019, le Conseil municipal est appelé à approuver la cession de cette emprise foncière de 17 m² au profit de Monsieur CHAUVET au prix de 50 € le m² soit environ 850 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

34	ECHANGE FONCIER ENTRE MONSIEUR TOURANCHEAU ROBERT, L'INDIVISION ET LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON - CHEMIN ARMAND THOUZEAU
-----------	---

Rapporteur : Madame Laurence Gillaizeau

Le Conseil municipal est appelé à approuver un échange foncier entre la collectivité, Monsieur TOURANCHEAU et l'indivision TOURANCHEAU afin de régulariser la domanialité au regard de l'occupation et les usages. En effet, la propriété de Monsieur TOURANCHEAU occupe 3 m² de l'espace public tandis que la voirie est détenue à hauteur de 6 m² par Monsieur TOURANCHEAU et l'indivision. Une procédure de déclassement du domaine public a préalablement été opérée et approuvée lors du conseil municipal du 21 mai dernier. L'échange foncier s'effectuera à l'euro symbolique avec dispense de paiement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

35	BOIS DES GIRONDINS - MODIFICATION DU REGIME FORESTIER
-----------	--

Rapporteur : Monsieur René Chabot

L'Office National des Forêt doit réactualiser le plan de gestion de la forêt communale, le Bois des Girondins, en 2020 en cohérence avec le périmètre officiel lié au Régime Forestier défini par arrêté préfectoral du 26 mars 1973.

Les références cadastrales ayant été modifiées depuis et le Régime Forestier s'appliquant en théorie sur le pré occupé par le centre canin, il convient de modifier le périmètre du Régime Forestier pour son renouvellement pour la période 2020-2039.

Le Conseil municipal est appelé à approuver le nouveau périmètre du Régime Forestier.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

36	QUARTIER LES HALLES - AIDES A LA RENOVATION DES DEVANTURES COMMERCIALES ET FACADES DE LOGEMENTS
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Cyril Bréhéret

Dans le cadre des aides aux devantures commerciales sur le quartier des Halles il est proposé d'accorder les aides suivantes :

- Les fournils de France, au 3 rue De Gaulle : 5 925 euros
- Rodolphe and Co, au 34 rue Sadi Carnot : 7 000 euros
- Charcuterie Charrier (M. Tallineau), au 9 rue du Président De Gaulle : 3 160 euros

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

37	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE LA REALISATION ET DE L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE PONT-BOILEAU
-----------	---

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Le Conseil municipal est appelé à approuver la réalisation et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur la toiture du nouveau bâtiment du groupe scolaire Pont-Boileau situé 4 rue Rousseau Decelle à La Roche-sur-Yon, par la SAS PV Collectivités 85.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

38	CONVENTIONS DE SERVITUDE AU PROFIT DU SYDEV - BOULEVARD STEPHANE MOREAU - RUE EMILE GABORY
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Le Conseil municipal est appelé à approuver les conventions de servitude, sans indemnité, au profit du SYDEV, pour l'installation de canalisations souterraines, boulevard Stéphane Moreau et rue Emile Gabory.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

39	RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - ANNEE 2018
-----------	---

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

En application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire doit présenter au Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la ville de La Roche-sur-Yon. Il a également été présenté devant la Commission Consultative des usagers des Services Publics Locaux le 21 juin 2019

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40	ACTUALISATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE, LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) ET L'ASSOCIATION DES MAISONS DE QUARTIER YONNAISES (AMAQY)
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Bernard Quenault

Suite à la création de l'Association des Maisons de Quartier Yonnaises (AMAQY) en 2017, issue de la fusion de l'ACYAQ et des 9 associations de maisons de quartier, la Ville, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'AMAQY ont signé le 14 décembre 2017 une convention de partenariat pour la période 2017-2020.

L'AMAQY a acquis une propriété située au 24 rue René Goscinny et y a installé son siège à l'automne 2018. La Ville, qui mettait jusqu'à présent un bâtiment à disposition de l'association pour son siège, s'engage à continuer cet accompagnement en soutenant l'AMAQY dans la prise en charge des frais de fonctionnement du bâtiment.

D'autre part, l'évolution de l'association, aux niveaux technologique (besoins informatiques) et humain (remplacement des assistants mis à disposition dans les maisons de quartier), met en valeur la nécessité de revoir certains termes du partenariat.

Pour acter ces éléments révisés, il est donc proposé d'approuver un avenant à la convention tripartite.

En outre, comme chaque année, il est proposé au Conseil municipal d'approuver une convention avec l'AMAQY pour la mise en œuvre du dispositif « Loisirs en Liberté ».

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

41	EPICERIES SOLIDAIRES DE LA LIBERTE ET DE LA GARENNE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
-----------	---

Rapporteur : Madame Geneviève Poirier-Coutansais

La Ville coordonne l'offre alimentaire proposée sur son territoire. Dans ce cadre, elle soutient l'activité des épiceries solidaires de la Liberté (Clé de Sol) et de la Garenne (Episol) par l'attribution d'une subvention annuelle versée à l'AMAQY.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

42	MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE 2019 - ACTIONS EN MAITRISE D'OUVRAGE VILLE - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
-----------	---

Rapporteur : Madame Nathalie Gosselin

Le Programme de Réussite Educative (PRE) est issu de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005. Il s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans (étendu à 18 ans dans le cadre du décrochage scolaire), résidant prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville, qui présentent des signes de fragilité et/ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à un développement harmonieux.

L'objectif consiste à conjuguer les accompagnements dans les champs éducatif, scolaire, social, sanitaire, culturel, loisirs et de parentalité, pour apporter une réponse complète aux problématiques repérées chez les enfants et les jeunes.

A La Roche-sur-Yon, le PRE a été mis en place en 2006 et, par délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2009, la Ville de La Roche-sur-Yon a désigné le Centre Communal d'Action Sociale de La Roche-sur-Yon pour assurer le portage juridique du dispositif.

L'Etat affecte une enveloppe de crédits spécifiques pour six actions PRE à conduire en 2019 d'un montant total de 140 000 euros, versée intégralement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Parmi ces six actions, le CCAS confie le portage de l'action numéro 1 du PRE " Coordination et animation du Programme de Réussite Éducative " à la Ville de La Roche-sur-Yon. Pour cela, le CCAS attribue une subvention à la Ville d'un montant de 26 000 euros correspondant à 60 % du poste de coordonnateur PRE. Une convention pour l'année 2019 est ainsi réalisée afin de préciser les modalités du partenariat. Il est proposé au Conseil d'en approuver les termes.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

43	RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL DES SAGES - ANNEE 2019
-----------	---

Rapporteur : Madame Françoise Foltzer

Le Conseil des Sages est une instance de réflexion et de proposition qui éclaire le Conseil municipal sur les différents projets intéressant la Ville de La Roche-sur-Yon ; il est composé de 45 membres désignés par le Conseil municipal parmi les retraités yonnais. Il est partiellement renouvelé tous les ans. La durée de mandat est de trois ans, renouvelable une fois.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

44	REGLEMENT DES TEMPS DE L'ENFANT
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau

Après une année de mise en place du dispositif des P'tits Mercredis, il convient de faire des ajustements afin d'améliorer la communication aux familles sur l'organisation de l'accueil des enfants. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le règlement des temps de l'enfant modifié pour la partie "Les P'tits Mercredis".

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

45	AIDE AUX DEVOIRS - RECONDUCTION DU DISPOSITIF
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau

Après une année d'expérimentation et trois années de fonctionnement, la municipalité poursuit et étend le dispositif aux écoles qui le souhaitent le cas échéant.

Cette activité facultative, proposée aux enfants scolarisés en CE2, CM1 et CM2, se déroule après le temps scolaire, un soir par semaine. Elle est encadrée par des enseignants rémunérés par la collectivité.

Il est donc proposé de poursuivre le dispositif sur les sites de Victor Hugo, Flora Tristan et Moulin Rouge.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

39 voix POUR

6 voix CONTRE : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Madame Délia Bessonnet

46	"LA JOSEPHINE 2019" - CONVENTION DE PRESTATION AVEC LA SOCIETE PROTIMING ET ADOPTION DES TARIFS
-----------	--

Rapporteur : Madame Béatrice Bichon Bellamy

La Ville de La Roche-sur-Yon organise la cinquième édition de l'événement sportif et solidaire « Course et marche féminine La Joséphine », course pour la promotion du dépistage du cancer du sein organisé depuis 2015.

La prestation de gestion des inscriptions et de vente en ligne de « La Joséphine » est confiée à la société Protiming. Une convention de prestation définit et formalise les modalités de cette prestation de service.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

47	"LA JOSEPHINE 2019" - CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC DIVERS ORGANISMES
-----------	--

Rapporteur : Madame Béatrice Bichon Bellamy

Cette 5^{ème} édition de « La Joséphine », événement sportif qui se déroulera le dimanche 22 septembre 2019 au cœur de La Roche-sur-Yon, est avant tout un moment fédérateur et convivial qui permet à chacune de se retrouver et de vivre ce moment avec d'autres femmes autour d'une action solidaire : soutenir la lutte contre le cancer du sein.

Différentes sociétés ont répondu favorablement à la demande de partenariat de la Ville et se sont associées pour en assurer la réussite à la fois sur le plan technique, médiatique et sportif.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

48	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LA LIGUE CONTRE LE CANCER
-----------	--

Rapporteur : Madame Béatrice Bichon Bellamy

Forts de leur partenariat dans le cadre de l'événement sportif et solidaire « Course et marche féminine La Joséphine », course pour la promotion du dépistage du cancer du sein organisée depuis 2015, la Ville et La Ligue Contre le Cancer souhaitent approfondir leur collaboration et unir leurs compétences respectives en le formalisant par une convention de partenariat. Cette convention définit et formalise les modalités d'un échange de moyens et de compétences entre la Ville et l'association, qui s'engagent conjointement à œuvrer à des actions de prévention primaire (alimentation, pratique d'activité physique, lutte contre le tabac et l'alcool), secondaire (dépistage) et tertiaire (actions et aides financières à destination des personnes malades). La convention prévoit notamment la mise en place d'un comité de suivi pour faire évoluer ces actions. La convention prévoit aussi que la Ville soutient les actions de prévention de La Ligue Contre le Cancer en lui versant la somme de 6 € par inscription validée à la « Course et marche féminine La Joséphine » et par polo « La Joséphine » vendu. Le montant de cette subvention sera déterminé par avenant après chaque édition de cette manifestation.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

49	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ET D'UNE AVANCE REMBOURSABLE A LA ROCHE-SUR-YON VENDEE HANDBALL
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Sébastien Allain

Le club de La Roche-sur-Yon Vendée Handball (RVHB) a été créé en 1951. Depuis sa création, il est un acteur majeur du handball vendéen. Le club compte 370 licenciés répartis sur 26 équipes, une école d'arbitrage et une école de handball labellisée. Le RVHB continue de confirmer ses excellents résultats sportifs, notamment avec le maintien de l'équipe 1 féminine en N1 (plus haut niveau amateur) et de la montée, cette année, de l'équipe 2 féminine en N3.

Malgré la dynamique sportive du club et ses résultats, le RVHB fait face à des difficultés financières importantes (environ -100 k€) : la pratique du haut niveau semi-professionnel nécessite de recruter des joueurs et des encadrants, tout en préservant la bonne gestion financière par la rentrée de recettes (sponsors, adhésions, etc).

La Ville a souhaité accompagner le RVHB sur la base d'un projet sportif et budgétaire complété d'un plan de redressement.

La Ville propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 30 000 € et d'une avance remboursable sur 4 ans de 50 000 € dès 2019. Cette aide financière est conditionnée au respect du plan d'apurement validé par la Ville qui veillera à sa bonne exécution.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1 ABSTENTION : Monsieur Guy Batiot

Ne prend pas part au vote : Monsieur Joël Soulard

50	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ET D'UNE AVANCE REMBOURSABLE AU HOGLY
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Sébastien Allain

Le HOGLY (club de hockey sur glace de La Roche-sur-Yon) a été créé en 1996. Le club compte 200 adhérents et promeut la pratique à tout âge. L'association a même lancé récemment une section hockey luge (handisport).

Le HOGLY vient de terminer sa saison sportive concluant à une descente en D2. Ce résultat sportif s'accompagne de difficultés financières importantes (environ - 130 k€).

A ce titre, le club a été placé en cessation de paiement depuis le mois de mai dernier.

La Ville, soucieuse de soutenir le club dans cette épreuve, a souhaité accompagner ses dirigeants sur la base d'un nouveau projet sportif et budgétaire complété d'un plan de redressement. Celui-ci est basé sur une équipe séniors D3 à structurer et à dynamiser ainsi que sur le développement de la pratique jeune, nouvel axe fort du club à l'avenir.

Dans l'optique de faire perdurer le hockey sur glace à La Roche-sur-Yon et surtout la pratique des plus jeunes, la Ville propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 30 000 € et d'une avance remboursable de 50 000 € sur 4 ans.

Cette aide financière est conditionnée au respect du plan d'apurement du passif présenté au Tribunal de Grande Instance par le club et validé par la Ville.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prend pas part au vote : Madame Anne-Sophie Sarday

51	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SOCIETE HIPPIQUE YONNAISE (SHY)
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Dominique Guillet

Le Poney Club Yonnais est une « institution » au Bourg-sous-La Roche. Il propose depuis de nombreuses années un enseignement ludique tenant compte de l'âge et du niveau des cavaliers, dans le respect de l'animal.

Suite à l'annonce de l'arrêt de l'activité des actuels exploitants du Poney Club Yonnais du Bourg-sous-La Roche à compter du 30 juin 2019, la Société Hippique Yonnaise (SHY) a présenté une offre de reprise d'activité sur la base d'un budget prévisionnel d'exploitation solide et sincère.

Afin de pouvoir réaliser les investissements nécessaires au démarrage de la saison sportive 2019-2020, l'association sollicite un soutien financier de la Ville.

La Ville de La Roche-sur-Yon, soucieuse de faire perdurer cette activité auprès des usagers du site, souhaite soutenir l'association dans son projet et propose de verser une subvention exceptionnelle de 55.000 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

52	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SARL EUROPE ÉVÉNEMENTS
-----------	---

Rapporteur : Monsieur François Caumeau

La structure porteuse du raid-aventure Europ'Raid s'est professionnalisée : les deux étudiants yonnais, qui ont créé l'association Europ'Raid il y a quelques années, ont créé leur propre emploi au sein d'une SARL qu'ils ont dénommée Europe Événements. C'est désormais cette société qui contractualise les partenariats avec les entreprises et collectivités territoriales qui souhaitent soutenir cette opération solidaire. L'association et la Ville ont signé en 2018 une convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 qui prévoyait notamment que la Ville verse à l'association Europ'Raid une subvention d'un montant maximum de 5 000 € dont le montant précis doit être voté chaque année par le Conseil municipal. Vu le développement de l'événement et sa professionnalisation, l'association Europ'Raid ne sollicite pas de subvention pour l'année 2019, et propose à la Ville de signer en substitution une convention de partenariat avec la SARL Europe Événements.

La Ville décide de poursuivre son accompagnement du raid-aventure Europ'Raid, en signant une convention de partenariat avec cette SARL pour un montant de 5 000 € qui prévoit une présence lisible et proportionnée du logo de la Ville sur tous les supports et documents produits, sur tous les véhicules des équipages participant au raid-aventure, à l'occasion de chaque bivouac, et sur les 5 000 tee-shirts distribués à l'ensemble des participants et organisateurs.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

35 voix POUR

6 voix CONTRE : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Madame Délia Bessonnet

2 ABSTENTIONS : Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson

53	CONTRAT D'EXPLOITATION DE L'IMAGE DU SPORTIF KENY GUINAUDEAU
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Sébastien Allain

La Ville de La Roche-sur-Yon souhaite accompagner et soutenir, pour une année, le parcours sportif de l'athlète yonnais Keny GUINAUDEAU qui présente le profil d'un sportif en pleine ascension, préparant les Jeux olympiques de Paris 2024.

Il est proposé de créer un contrat d'exploitation d'image qui encadre sa présence et participation sur les temps forts de la Ville et autorise l'exploitation de son image par celle-ci. En contrepartie, il bénéficiera d'un soutien financier de 2 000 € sur une année sportive.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

54	ENSEIGNEMENT DU THEATRE AU CONSERVATOIRE - PARTENARIAT AVEC DEUX LYCEES DE LA ROCHE-SUR-YON
-----------	--

Rapporteur : Madame Marie-Leczinska Mornet

Il est proposé d'instituer un partenariat autour de la pratique du théâtre avec le Lycée Pierre Mendès-France et le Lycée Saint-François d'Assise pour les lycéens inscrits en spécialité Théâtre dans ces deux établissements, et de leur appliquer un tarif préférentiel, à savoir le tarif Yonnais avec conditions de ressources (cursus complet – A).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

55	SIGNATURE D'UN CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ET DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DES ACTIONS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2019
-----------	---

Rapporteur : Madame Marie-Leczinska Mornet

L'Éducation artistique et culturelle concourt à la formation intellectuelle et sensible de l'individu et favorise son épanouissement. Elle prépare les jeunes à l'exercice du choix et du jugement et participe à l'apprentissage de la vie civique et sociale comme à l'égalité des chances. Levier majeur de la démocratisation culturelle, l'éducation artistique et culturelle joue en outre un rôle essentiel en faveur de la diversité des cultures et des formes artistiques et participe à l'aménagement culturel du territoire.

La Ville de La Roche-sur-Yon mène une politique d'éducation artistique et culturelle dense et diversifiée. En partenariat avec les équipements culturels structurants et le réseau associatif très dynamique du territoire, elle met en œuvre des dispositifs et des projets à destination de publics très variés, des très jeunes enfants aux adultes.

L'État a réaffirmé de son côté la priorité qu'il accordait à l'éducation artistique et culturelle et la nécessité de construire pour tous les enfants et les jeunes du territoire national un parcours d'éducation artistique et culturelle prenant en compte leurs différents temps de vie et s'inscrivant dans la durée.

Considérant que l'éducation artistique et culturelle est une priorité partagée du ministère de la Culture, du ministère de l'Éducation Nationale, de la Ville de La Roche-sur-Yon, une démarche partenariale concernant tous les espaces et temps de vie des enfants et jeunes a été initiée. La Ville de La Roche-sur-Yon souhaite consolider cette démarche de préservation et de transmission d'un socle culturel commun en mettant en œuvre sur son territoire un Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle (CLEA).

Dans ce cadre, la Ville sollicite également une subvention de l'Etat afin d'assurer le maintien et le développement des projets d'éducation artistique et culturelle.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

56	CREATION ARTISTIQUE - AIDE A LA DIFFUSION
-----------	--

Rapporteur : Madame Marie-Leczinska Mornet

La Ville de La Roche-sur-Yon met en œuvre un dispositif d'aide à la création, à la diffusion et au projet artistique sous forme d'une aide financière. L'objectif est de soutenir, tout au long de l'année, la création professionnelle dans les domaines du spectacle vivant (théâtre, danse, arts de la rue et du cirque, musique) et des arts visuels. Les compagnies et associations dont les projets répondent aux critères fixés et qui ont fourni des bilans des créations précédemment subventionnées peuvent bénéficier de ce dispositif.

Dans ce cadre, la compagnie Le Pitre Sage sollicite une aide à la diffusion pour le spectacle "La petite boucherie du bonheur", une création théâtrale qui s'articule autour de sketches humoristiques et qui sera jouée lors du Festival Avignon off en juillet 2019. Il est proposé de lui accorder une subvention de 1 980 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

57	RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS D'OBJECTIFS CONCLUES ENTRE LA VILLE ET DES ASSOCIATIONS CULTURELLES
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Philippe Porté

Des conventions d'objectifs sont signées entre la Ville et des associations culturelles afin de définir les modalités de leur partenariat. Il est proposé de renouveler ces conventions jusqu'au 31 décembre 2020.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

58	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION POUR LES ECHANGES INTERNATIONAUX ET NATIONAUX (AEIN) POUR SON ACTIVITE LUDOLANGUES
-----------	---

Rapporteur : Madame Nathalie Brunaud-Seguin

L'Association pour les Echanges Internationaux et Nationaux (AEIN) va proposer une nouvelle activité à partir de septembre 2019, intitulée "LudoLangues", qui permettra aux enfants de 3 à 11 ans de La Roche-sur-Yon de bénéficier d'une initiation à la langue anglaise.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 220 € à l'Association pour les Echanges Internationaux et Nationaux (AEIN) pour le lancement de cette activité nouvelle.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 ABSTENTIONS : Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Madame Délia Bessonnet

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES